

Compte-rendu du séminaire de la Communauté ZAN Jeudi 11 mai 2023, 9h30-18h00 (Lyon)



Animation : Coline Philippe (CDC Biodiversité), Jean Castaing (CDC Biodiversité), Anne Lefranc (ADEME) et Mary-Cathryn Biscroma-Acchiardi (ADEME)

Rappel du programme

09h30-10h00 : Accueil-café

10h00-10h30 : Introduction et prochaines échéances (ADEME, CDC Biodiversité, SEPAL)

10h30-11h10 : Partage de retours d'expériences au choix

11h10-11h25 : Pause

11h25-12h05 : Partage de retours d'expériences au choix

12h05-12h45 : Partage de retours d'expériences d'une collectivité invitée

12h45-14h05 : Déjeuner et photographie de groupe

14h05-16h00 : Atelier d'inspiration « co-développement »

16h00-16h15 : Pause

16h15-16h50 : Présentation de pistes d'outils à développer et consultation des participants pour prioriser 5 outils

16h50-17h00 : Conclusion (ADEME, CDC Biodiversité)

17h00-18h00 : Temps convivial et stands de discussion

Liste des participants

Prénom - Nom	Organisation
Alexandre Péan	RENNES MÉTROPOLE
Alexis Morrier	CDC Biodiversité
Alice Connault	CLS : COLLECTE LOCALISATION SATELLITES
Alice Nonnet	SETEC INTERNATIONAL
Alice Silvin	FRANCE VILLE DURABLE
Anaïs Teissonnier	CLS
Anne Lefranc	ADEME
Anne Vigne	PUCA
Annelaure Wittmann	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE / DHUP
Anne-Lise Bonin	ACER CAMPESTRE - UPGE
Arnaud Sancet	PNR DES GRANDS CAUSSES
Béatrice Rossignol	COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU
Benjamin Bondil	SEGIC Ingénierie
Benoit Quintard	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COEVRONS
Bertrand Girard	PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT NAZAIRE
Camille Lebivic	FNSAFER
Carole Albouze	COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS
Catherine Bocquet	CEREMA HDF
Cécile Grand	ADEME
Charlotte Le Gouic	POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS
Charlotte Desjuzeur	ACADIE
Christelle Neaud	CEREMA
Claire Brossaud	SEPAL
Clémence Bourcet	CDC BIODIVERSITÉ
Clémence Caron	CNFPT
Clémence Mangold	SETEC INTERNATIONAL
Clément Feldis	AGENCE D'URBANISME, RÉGION NÎMOISE ET ALÉSIENNE
Coline Phillippe	CDC BIODIVERSITÉ
David Canal	ADEME
David Pecquet	DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

David-Marie Vailhé	CEREMA - DTEC TV
Denis Blouet	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAD & MOSELLE
Edouard Mouglin	MODAAL
Elen Le Roux	VILLE DE MARGUERITTES
Emma Girot	ADEME
Emmanuel Thibier	ADEME
Enora Vacher	AURAN
Fabien Bonnaffous	SCOT DU PAYS DE MAURIENNE
Fabienne Marseille	CEREMA
Franck Gaudin	EPFL DE LA SAVOIE
François Tresse	RENNES MÉTROPOLE
Frédérique Lemoine	COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU
Guillaume Déronzier	SYNDICAT MIXTE MÉTROPOLE SAVOIE
Hilda Draye	MODAAL
Jean Castaing	CDC BIODIVERSITÉ
Jean-pierre Marchais	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE
Jérémie Tourtier	SEPAL
Jule Peter-Jan	ACADIE
Karine Berger	ADEME
Kthleen Monod	OFB
Laurent Chateau	ADEME
Lisa-Marine Caterino	MÉTROPOLE SAVOIE
Lucie Hardouin	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE
Lucie Isnard	EODD INGENIEURS CONSEILS
Malika Passchier	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
Manon Martin	CEREMA - DIRECTION TECHNIQUE TERRITOIRE ET VILLE
Marc Bardinal	ADEME
Marie Tabary	COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT-MONTCEAU
Marjorie Epplin	CC COËVRONS
Martin Bocquet	CEREMA
Mary-Cathryn Biscroma-Acchiardi	ADEME
Mégane Wollmann	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAD & MOSELLE
Pascal Sauty	SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

Perrine Barial	CCEL
Philippe Branchu	CEREMA
Pierre Albert	CITADIA
Pierre-Yves Lecca	CA DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE
Quentin Valcke	CA2BM
Raphaëlle Kounkou-Arnaud	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE / DHUP
Raphaël Dormoy	VILLE DE RIS ORANGIS
Rémi Nicolas	VILLE DE MARGUERITTES
Rita Schladt	PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ
Romain Bazzana	SETEC
Ronan Marjolet	EPF DE LOIRE-ATLANTIQUE
Sandrine Quinbetz	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS
Sophie de Saint-Amour	DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Stéphane Raffalli	MAIRIE DE RIS-ORANGIS
Sylvain Grisot	DIXIT.NET
Xavier Marié	SOL PAYSAGE

Introduction et prochaines échéances

Introduction générale de Karine Berger (directrice régionale déléguée Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME) et Claire Brossaud (2e vice-présidente du SEPAL¹)

Ce premier séminaire en présentiel est un moment crucial pour échanger et partager les innovations à l'œuvre dans les territoires lauréats. L'ADEME remercie une nouvelle fois les participants à l'expérimentation pour leur engagement constant depuis le début de la démarche. Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) n'a pas vocation à stopper le développement des territoires mais à le réorienter, afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone et de mieux intégrer la multifonctionnalité des sols aux réflexions urbanistiques. L'objectif de cette expérimentation est de mobiliser l'ensemble des acteurs de la fabrique de la ville au sein des territoires sélectionnés et de tenter d'expérimenter les modèles d'aménagement plus économes en foncier.

Le SEPAL est ravi que ce premier séminaire en présentiel puisse avoir lieu sur son territoire. Les expérimentations menées par la collectivité avancent bien et ce temps de partage et de travail sera une belle occasion d'envisager des synergies avec les études portées par les autres lauréats.

¹ Syndicat d'Etude et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise

Partage de retours d'expériences au choix (temps 1)

Pour cette première phase, deux retours d'expériences ont été proposés en parallèle. Les participants ont pu choisir celui qu'ils souhaitaient suivre.

1- Pôle Métropolitain du Genevois français : « Expérimenter à l'échelle projet pour alimenter les réflexions stratégiques, présentation de 8 sites pilotes »

Intervenante : *Charlotte Le Gouic*, Responsable Aménagement du territoire au Pôle Métropolitain du Genevois français

Territoire montagnard frontalier de la Suisse, le Pôle Métropolitain du Genevois français (PMGF) est constitué de plusieurs SCoT². Cette collectivité œuvre également au sein du Grand Genève, en lien avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et plusieurs « intercommunalités » suisses sur les questions d'aménagements transfrontaliers. Une cartographie de l'infrastructure écologique construite par l'université de Genève a permis de mesurer la valeur écologique du territoire et de transmettre ce savoir aux élus. Des documents de planification communs, tels que la Charte du Grand Genève, démontrent l'ambition partagée de ce grand territoire en matière de sobriété foncière. La Suisse est précurseur dans le domaine de la lutte contre l'artificialisation : la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), datant de 1979, protège les terres agricoles afin de garantir l'auto-suffisance alimentaire du pays. La confédération suisse fixe ainsi régulièrement un quota de surfaces agricoles minimal pour chaque canton.

Le PMGF couvre 8 intercommunalités et 117 communes. L'attractivité des salaires suisses concourt au très fort dynamisme économique et démographique du territoire³. En raison du différentiel de revenu très important entre la Suisse et la France, le nombre de travailleurs transfrontaliers ne cesse de croître, ce qui produit un certain nombre d'impacts sur le territoire : difficultés à maintenir des emplois, dégradation des services publics liée au manque de personnel (EPHAD par exemple) et consommation excessive de foncier. Les élus ont pris conscience de la nécessité d'atténuer les effets négatifs de cette dynamique transfrontalière. La campagne électorale de 2020 a permis de pointer du doigt les externalités négatives liées à cette croissance incontrôlée. C'est dans cet esprit que le PMGF a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Objectif ZAN ».

Dans le cadre de l'expérimentation, un diagnostic et des objectifs ont été établis avant de définir une trajectoire ZAN pour les EPCI et périmètres de SCoT du territoire. Par la suite, une boîte à outils à destination des collectivités du PMGF a été créée. Un plan d'actions a également été déployé sur 8 sites d'expérimentation, un site ayant été sélectionné par chaque EPCI pour tester des outils. Le PMGF a laissé cette marge de manœuvre aux EPCI dans le choix des sites pilotes afin qu'ils puissent sélectionner les secteurs qui correspondent le mieux à leurs besoins d'expérimentation. Les 8 sites pilotes sont présentés ci-après.

² La collectivité a pour projet d'adopter à terme un SCoT commun

³ Ces dernières années, la population croît en moyenne de 8 000 habitants par an.

Sites économiques

- ZAE de Thonon-Vangy : problématique du stockage de matériaux inertes et enjeu de mutualisation des usages de la zone.
- Site industriel du Grand Châble : petites activités industrielles et artisanales, difficulté d'acquérir du foncier car très cher, projet initial d'extension de ZAE qui pourrait être remis en cause selon les résultats des études.

Sites urbains

- Faucigny-Glières : enjeu de renouvellement urbain et de nature en ville liés à la bonne desserte en transport vers Genève
- Pays de Gex Agglo : orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur de la densification
- Pays Bellegardien : OAP renaturation du site
- Arve et Salève : OAP secteur Gare Reignier-Esery : secteur en pleine mutation, enjeu d'articulation avec le réseau de transports

Réglementaire

- Annemasse Agglo : OAP Energie-climat dans le cadre de la révision du PCAET, volonté de décliner à terme ce type d'OAP sur l'ensemble du territoire

En outre, un séminaire ZAN avec une cinquantaine d'élus s'est récemment tenu. Le travail portait sur des sites fictifs (zone d'activités, piste cyclable, lotissement, quartier gare) afin de dépassionner et d'objectiver le débat. Cependant, des éléments de contexte manquaient parfois pour nourrir les discussions. Cette démarche sera rééditée prochainement. Les élus du territoire ont aussi été dotés d'un kit de communication ZAN leur fournissant des éléments de langage vis-à-vis des citoyens. Les retours d'expérience sur cet outil sont très positifs.

2- Parc Naturel Régional des Grands Causses : « Les outils du ZAN au service des enjeux de biodiversité »

Intervenant : Arnaud Sancet, directeur général adjoint du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) se trouve à environ une heure au nord de Montpellier. Constitué de 73 communes réparties en 5 Communautés de Communes, il compte 70 000 habitants sur une superficie de 325 000 hectares. Ce PNR a la particularité d'être porteur d'un SCoT⁴ et d'un Plan Climat. Les missions principales du PNR sont la préservation de la biodiversité et du paysage et la promotion d'un développement territorial vertueux.

50 % du territoire sont classés en ZNIEFF⁵ et 30 % en zones Natura 2000. Le PNRGC est constitué d'une mosaïque de paysages très riche et marquée par sa dimension rurale et agricole. Dans ce territoire réputé pour sa production de roquefort, l'agropastoralisme est considéré comme un vecteur de souveraineté alimentaire mais également comme un élément de biodiversité essentiel. Sur la dernière décennie, la

⁴ SCoT du Sud-Aveyron

⁵ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

consommation d'espace effective est plus faible que ce que le territoire s'était fixé comme objectifs. Le SCoT avait territorialisé des trajectoires de réduction de la consommation d'ENAF à l'échelle de ses intercommunalités avant 2021. Une série de règles avait été fixée dans le SCoT du Sud-Aveyron : étude densité dans la tâche urbaine⁶, maintien au minimum de 51 % de la superficie totale du territoire en surfaces agricoles, création de zones d'activités (ZA) conditionnée au remplissage des ZA existantes à 80 %.

Malgré toutes ces avancées, la loi Climat et Résilience pousse le territoire à être plus ambitieux en matière de sobriété foncière. Deux outils constituent aujourd'hui le socle de la stratégie d'aménagement du territoire du PNRGC.

L'atlas du paysage a permis de caractériser 33 unités paysagères. Des enjeux paysagers et des objectifs paysagers ont intégrés dans le DOO⁷ SCoT pour chaque unité paysagère. Ces éléments seront retranscrits dans les futurs PLUi. Cela servira notamment à la rédaction des OAP. L'atlas du paysage permet d'intégrer cet enjeu très en amont des projets.

La trame verte et bleue a permis une appropriation des enjeux par les aménageurs. L'idée de ce document est de représenter de manière simplifiée sur une même carte les différents enjeux écologiques du territoire, afin de faciliter la compréhension de ceux-ci par des non-spécialistes.

Dans le cadre de l'expérimentation « Objectif ZAN », les études menées par le territoire portent sur les volets A (planification) et B (opérationnalisation à l'échelle des projets).

- **Volet A** : il s'agit principalement de mettre à jour l'OCS GE⁸ sur le territoire. Le travail s'effectue avec l'opérateur régional OpenIG et les autres PNR de la région Occitanie. La nomenclature très générale de l'OCS GE sera affinée afin notamment de qualifier les milieux naturels. Cela permettra entre autres d'actualiser la trame verte et bleue. L'étude sur l'OCS GE doit aussi permettre de mesurer l'artificialisation au sein de la tâche urbaine.

- **Volet B** : il s'agit essentiellement d'un travail sur le sujet de la compensation. Dans le cas des projets d'aménagement soumis à l'évaluation environnementale, les compensations se font souvent selon des logiques opportunistes, sans tenir compte du sol, ce qui explique que beaucoup ne soient pas pérennes. Le PNRGC entend identifier sous forme d'un catalogue les secteurs dégradés qui pourront bénéficier d'une renaturation. Cette méthode utilise les données issues de l'OCS GE actualisées et des photographies aériennes. Ce travail de cartographie sera complété par des vérifications sur le terrain. Ainsi, le PNRGC sera en mesure de proposer en amont des secteurs de compensation aux collectivités de son territoire. Cette démarche d'anticipation doit permettre de ne pas se voir imposer par les opérateurs des sites de compensation inintéressants en matière de potentiel de gain écologique. Pour respecter le principe de proximité, les opérations de compensation devront se situer en priorité au sein des EPCI impactés. Le PNRGC ne dispose pas aujourd'hui d'éléments sur le coût et le financement de ces démarches d'accompagnement qu'elle souhaite développer dans le futur. A noter que cette démarche de catalogue des sites à fort potentiel de gain écologique fait écho au projet POGESIS développé par l'Office Français de la Biodiversité. Les lauréats peuvent d'ailleurs contacter Françoise Sarrazin à l'adresse e-mail ci-après, s'ils souhaitent mettre en œuvre cette démarche sur leur territoire ou simplement se renseigner : francoise.sarrazin@ofb.gouv.fr

⁶ Disposition rendue obligatoire par la Loi Climat et Résilience

⁷ Document d'Orientation et d'Objectifs

⁸ Occupation du Sol à Grande Echelle (outil développé par le Cerema et l'Institut Géographique National, qui devra permettre de mesurer l'artificialisation des sols à partir de 2031).

Partage de retours d'expériences au choix (temps 2)

Comme pour le temps 1, les participants ont pu choisir le retour d'expérience qu'ils souhaitent suivre parmi les deux proposés pendant le temps 2.

3- SCoT de l'Aire Gapençaise : « Améliorer la connaissance du territoire : études sur les marchés immobiliers fonciers et l'immobilier de tourisme et de loisir »

Intervenant : *Pascal Sauty*, chargé de mission SIG – Observation au SCoT de l'Aire Gapençaise

Le SCoT de l'Aire Gapençaise est composé de 4 EPCI et de 70 communes. Le territoire est fortement marqué par son fonctionnement en vallées. La centralité urbaine de Gap⁹ porte une large partie du développement territorial. Les bourgs relais, situés au sein d'un espace majoritairement rural et montagnard, permettent la diffusion de cette dynamique. Soumis à d'importants risques naturels et des contraintes topographiques inhérentes aux espaces de montagne, le territoire est confronté à la rareté du foncier disponible. Par ailleurs, des évolutions du périmètre du SCoT ont poussé à la révision du document, ce qui permet à la collectivité d'intégrer l'objectif ZAN par anticipation dans sa politique d'aménagement.

Dans le cadre de l'expérimentation, le SCoT de l'Aire Gapençaise a décliné ses études dans les 3 volets suivants.

- **Etude de recensement des gisements fonciers et immobiliers**, qui n'a pas été présentée dans le détail dans le cadre de ce partage de retour d'expérience.

- Analyse des dynamiques des marchés immobiliers et fonciers

De nombreuses données sur les dynamiques immobilières et foncières du territoire existent mais la collectivité ne dispose pas de la compétence en interne pour les analyser. Un prestataire a donc été mandaté pour l'accompagner sur ce sujet. Les élus sont très inquiets en raison du risque de renchérissement du foncier avec le ZAN. Les objectifs du deuxième volet sont les suivants :

- analyser les prix fonciers et immobiliers afin de comprendre leurs évolutions sur les dernières décennies et leurs déterminants ;
- mesurer l'adéquation de ces prix avec les revenus des habitants et les prix recherchés par les entreprises ;
- focus sur les outils à disposition des collectivités permettant d'accueillir des résidents permanents sur le territoire : concurrence avec les résidences secondaires dans ces espaces touristiques qui produit une hausse des prix du logement.

- Etat des lieux et analyse de l'immobilier de loisir

L'érosion des lits marchands au profit des lits froids est un facteur important de consommation foncière. L'enjeu pour la collectivité est de maintenir des lits touristiques en favorisant la rénovation de l'existant, ce qui permettra de modérer la consommation foncière. L'état des lieux mené par la collectivité comporte les cinq phases suivantes :

⁹ 40 000 habitants dans la ville-centre.

- phase 1 : bilan des données disponibles et recensement des lits professionnels ;
- phase 2 : recensement des lits diffus marchands et non-marchands ;
- phase 3 : analyse de l'évolution du parc immobilier de loisirs ;
- phase 4 : identification des facteurs de mutation ;
- phase 5 : prospective : recenser les projets en cours, quantifier le refroidissement de lits en cours et mettre en place des préconisations.

Toutes ces études lancées par le SCoT de l'Aire Gapençaise sont menées en collaboration étroite avec les EPCI du territoire, ainsi qu'avec les offices de tourisme. Par ailleurs, la diminution de l'enneigement, conséquence directe du dérèglement climatique, interroge sur l'avenir des stations de ski et donc des hébergements touristiques.

4- Département de Loire-Atlantique : « Stratégie ZAN globale et focus sur la sensibilisation et la co-construction avec les citoyens »

Intervenants : *Sophie de Saint-Amour*, cheffe du service foncier du Département de Loire-Atlantique et *Sylvain Grisot*, urbaniste fondateur de Dixit.net

Le département de Loire-Atlantique est un territoire métropolitain qui connaît une croissance démographique très soutenue. En 70 ans, la population a doublé et la part d'artificialisation du département triplé. L'échelon départemental ne possède pas de compétence d'urbanisme mais le département de Loire-Atlantique a souhaité agir en faveur de la sobriété foncière dès 2017, en s'appuyant sur ses compétences en matière de protection des terres et sur son rôle d'aménageur. Plusieurs colloques de sensibilisation ont été lancés sur le sujet et une enquête d'opinion a été réalisée auprès d'un panel de citoyens, de collectivités et d'entreprises du secteur de la construction. Ce sondage a mis en évidence un manque de synergies entre les collectivités et le monde de l'entreprise. Il a également révélé une absence d'appropriation du sujet par les citoyens, ceux-ci ne plaçant pas les enjeux écologiques parmi leurs préoccupations premières.

Face à ce constat, le Président du département a souhaité s'emparer du sujet de la sobriété foncière. L'agence Dixit.net a été missionnée en 2020 pour accompagner le département en interne et en externe dans la concrétisation de cette ambition, dans un cadre politique et des projets. Un travail pédagogique d'échanges inter-services a été mené en mobilisant différents outils tels que la fresque de la ville.

Dans la continuité de ce travail, une délibération de principe a permis d'identifier quatre grands chantiers d'intervention, détaillés ci-dessous.

- **Construction d'une trajectoire d'atteinte du ZAN à l'échelon départemental** : la base de données du MOS¹⁰ a été utilisée pour disposer d'une vision très précise de la consommation d'espace sur le territoire. Plusieurs scénarii prospectifs ont par la suite été élaborés.

- **Organisation de temps d'échanges collectifs dédiés au ZAN** : conférences de presse, courriers aux maires, événements de sensibilisation. L'enjeu est de montrer qu'il est possible de changer de modèle d'aménagement.

¹⁰ Mode d'Occupation du Sol

- **Intégration du ZAN dans les politiques publiques du département** : en tant qu'aménageur, le département souhaite faire preuve d'exemplarité en matière de sobriété foncière. Ainsi, une trajectoire ZAN sur les infrastructures routières a été déterminée : enveloppe d'artificialisation maximale et application de la philosophie de la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Par ailleurs, le dispositif PAEN¹¹, développé dès 2013 dans le département, a été accéléré. Dans le département, 25 000 hectares sont aujourd'hui protégés par ces périmètres.

- **Accompagner les communes et intercommunalités dans la mise en œuvre de politiques d'aménagement tenant compte du ZAN** : le département tente également d'agir en faveur de la densification en soutenant des dispositifs financiers tels que « Cœur de bourg / Cœur de ville ». Par ailleurs, le plan départemental de l'habitat a fixé un objectif minimum de 40 logements par hectare et mis à disposition des collectivités un guide sur les clés d'une opération dense réussie.

Le département de Loire-Atlantique a donc naturellement candidaté à l'AMI « Objectif ZAN » dans le but de consolider ses engagements en matière de ZAN et de mener des actions complémentaires. Il a candidaté conjointement avec la Communauté de Communes de Sèvre et Loire et le Pôle Métropolitain de Nantes-Saint-Nazaire afin d'intégrer les différentes échelles à la réflexion sur le ZAN.

Dixit.net, qui avait accompagné le département dans la concrétisation de sa stratégie et l'agence Sennse, spécialisée dans la communication et la concertation, ont été retenus pour accompagner la collectivité dans le cadre de l'expérimentation.

Le département entend avant tout **poursuivre et renouveler sa stratégie en déclinant l'objectif ZAN dans toutes ses politiques publiques**. La collectivité veillera notamment à tenir compte des impacts indirects de ses politiques sur l'artificialisation des sols. A titre d'exemple, la construction d'une route engendre une artificialisation liée à l'infrastructure en elle-même mais elle risque également de faciliter l'étalement urbain le long de cet axe et donc de contribuer indirectement à la consommation d'espace. Le département a ainsi déjà renoncé à d'importants projets routiers. Pour mener ce travail en interne, des ateliers de construction des politiques publiques seront organisés.

Dans le cadre de l'expérimentation, le département souhaite également **développer davantage sa capacité d'influence et de dialogue à l'échelle de son territoire**. Cela semble d'autant plus important que la région est très réticente à la mise en œuvre de l'objectif ZAN. L'enjeu du travail qui sera conduit dans les prochains mois sera de construire un récit positif sur les mutations en cours sur le territoire. Si le format n'est pas encore arrêté, la collectivité est déjà en train de constituer le panel d'acteurs qui participera à cette démarche : élus, Chambre de Commerce et d'Industrie, chambre d'agriculture, groupe de citoyens. La participation des habitants semble capitale, car le ZAN ne doit pas se faire contre la population. La comitologie et le recrutement du panel de citoyens sont en cours d'élaboration. Un temps fort en cœur de bourg, qui réunira les participants de ces groupes de travail (450 personnes attendues), est prévu pour le mois de décembre 2023. Le département est particulièrement vigilant à ce que la diversité des points de vue puisse être représentée au sein des groupes de réflexion. Face à la complexité des enjeux liés au ZAN, l'équipe projet entend faire preuve d'humilité dans sa façon de traiter le sujet, l'enjeu étant de s'accorder sur la formulation des questions avant de s'accorder sur les réponses qui seront apportées.

Tous ces travaux menés dans le cadre de l'expérimentation « Objectif ZAN » nourriront la construction de la nouvelle stratégie ZAN du département qui devrait paraître au deuxième semestre 2024.

¹¹ Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

Partage de retour d'expérience d'une collectivité invitée

Pour cette ultime phase de retour d'expérience, les participants ont assisté en plénière à l'intervention de Grand Bourg Agglomération, territoire invité à l'occasion de ce séminaire.

5- Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse : « ZAN et développement économique »

Intervenant : Pierre-Yves Lecca, directeur du développement économique et de l'enseignement supérieur au sein de Grand Bourg Agglomération

Créée en 2017, Grand Bourg Agglomération est le résultat de la fusion de sept intercommunalités. Cette communauté d'agglomération de 137 000 habitants connaît une forte croissance démographique. Les élus du territoire ont souhaité parvenir au ZAN dès 2030 afin d'anticiper la réglementation. Au cours des dix dernières années, ce sont en moyenne 68 hectares par an qui ont été consommés sur le territoire, dont un tiers pour de l'activité économique. La collectivité a donc choisi de concentrer une partie de ses efforts en matière de sobriété foncière sur ce domaine.

On compte aujourd'hui plus de 8 000 entreprises sur le territoire. Les filières agroalimentaire, mécanique de précision et métallurgie sont les plus dynamiques. Les activités liées à la plasturgie et au numérique sont également bien implantées sur le territoire. Les demandes d'implantation d'entreprises se font de plus en plus nombreuses. L'essentiel des sollicitations porte sur la centralité urbaine de Bourg-en-Bresse et ses périphéries, ce qui pose des questions en matière de cohésion et d'équilibre territorial. Grand Bourg Agglomération a ainsi l'intention de préserver des zones d'activités (ZA) d'« équilibre » autour des bourgs-centres et des bourgs ruraux. En termes de philosophie générale, la collectivité a pris le parti de continuer à accueillir des entreprises. Le premier enjeu est donc de répondre à leurs besoins d'implantation sans être bloquant, mais en adressant au mieux le sujet de la sobriété foncière.

Suite à la fusion des 7 intercommunalités qui la constituaient, la collectivité a hérité de la gestion des 34 ZA du territoire. Grand Bourg Agglomération a donc cherché à **harmoniser le traitement des zones d'activités** à l'échelle de son territoire. Ce travail est d'autant plus difficile que les communes ne sont pas concernées par des PLUi. Les ambitions de la collectivité se heurtent à des règles d'urbanisme hostiles à la densification des ZA¹² dans certaines communes. Afin d'harmoniser l'approche foncière sur les ZA, un inventaire a d'abord été réalisé sur toutes les ZA afin d'identifier les dents creuses et les potentiels de densification. Dans un second temps, les prix de cession du foncier sur les ZA ont été harmonisés. Trois fourchettes de prix ont été déterminées selon l'état de la demande.

Grand Bourg Agglomération a également fait de **l'accompagnement des entreprises** dans cette démarche de sobriété foncière. Les rencontres de l'économie qui ont lieu tous les ans, permettent maintenant de sensibiliser les entrepreneurs aux enjeux de la densification et plus spécifiquement au ZAN. La collectivité cible en particulier les intermédiaires (promoteurs et constructeurs) et les dirigeants d'entreprises. De plus, les services intercommunaux travaillent avec les entreprises sur chaque projet pour maximiser les coefficients

¹² Objectif minimal de places de stationnement en fonction du nombre d'employés par exemple.

d'emprise au sol. Des réunions en amont avec les entreprises sur plan masse permettent de limiter au maximum la consommation foncière des opérations (cf. schéma gauche slide 10). Grand Bourg Agglomération aide aussi les professionnels de l'immobilier d'entreprise à recenser les gisements fonciers et les délaissés économiques et à rechercher les propriétaires pour les inciter à remettre sur le marché leur bien. Enfin, pour éviter les extensions, la collectivité souhaite flécher une aide financière qui incite les entreprises à réemployer l'immobilier existant voire à le déconstruire.

En complément, la collectivité mène un travail de **pédagogie vis-à-vis des élus** sur ce sujet. Sur les 34 ZA que compte le territoire, il a été décidé que seulement 6 pourraient s'étendre. En zone rurale, les élus ont souvent plus de difficultés à renoncer aux projets d'extension des ZA. Des réunions régulières sont organisées sur ce thème afin de trouver des solutions. La collectivité est en attente de retours d'expériences qui pourraient la conforter dans sa démarche. A noter également que les élus ont décidé courant avril de ne plus accueillir de nouvelle base logistique, afin d'agir en faveur de la sobriété foncière et de limiter la circulation des poids lourds sur le territoire.

Par ailleurs, Grand Bourg Agglomération souhaiterait trouver des alternatives à la vente de foncier en testant des dispositifs tel que les baux à construction.

Atelier d'inspiration « co-développement »

Cet atelier s'est déroulé en sous-groupes composés d'une dizaine de personnes, sur environ deux heures, à la suite de la pause déjeuner. Librement inspiré du « co-développement », une approche de développement en intelligence collective de chacun par le groupe, ce temps d'échange privilégié a permis aux différents participants de partager à la fois leurs bonnes pratiques et leurs difficultés relatives au ZAN et à sa mise en œuvre.

Chaque table était animée par un facilitateur ou une facilitatrice qui veillait au respect des consignes et à garantir l'expression de chaque personne du groupe. L'atelier s'est déroulé en deux phases :

- un premier temps dédié aux bonnes pratiques et à la montée en compétence de chacun sur le ZAN : chaque personne était invitée à mettre par écrit sur une carte verte ce qu'elle souhaitait partager au groupe ;
- un deuxième temps, plus long, consacré à l'entraide, où chaque participant était invité à indiquer sur une carte rouge une difficulté rencontrée en particulier ; le but était de trouver ensuite collectivement des solutions ou a minima des premières pistes de réponses.

Le contenu de cet atelier étant très riche, nous avons restitué les principaux sujets évoqués en partant des difficultés identifiées par les participants. Les bonnes pratiques ont donc été intégrées en complément aux réponses apportées pour chaque difficulté.

Difficulté 1 : s'engager dans le ZAN malgré les incertitudes réglementaires

Beaucoup de participants ont relevé la difficulté d'agir en matière de sobriété foncière à l'échelle de leur collectivité, alors même que le cadre réglementaire du ZAN fait l'objet de nombreux débats et ne semble pas figé. Outre le flou qui existe encore sur la nomenclature, les délais d'intégration des objectifs dans les documents d'urbanisme sont toujours en débat. Il est par exemple difficile pour une collectivité de définir son plan d'action en matière de ZAN alors qu'elle ne connaît pas encore la trajectoire d'artificialisation qui lui sera imposée par son SRADDET ou son SCoT.

- Repartir des enjeux/urgences qui imposent la mise en œuvre de la sobriété foncière

Avant même la promulgation de la Loi Climat et Résilience, les impacts de l'artificialisation des sols étaient déjà alarmants. La déprise agricole, la baisse croissante du stockage de carbone par les forêts, les impacts des inondations, l'érosion de la biodiversité invitent à protéger les sols quel que soit le cadre réglementaire en vigueur. L'enjeu est donc en premier lieu de montrer que la sobriété foncière apporte des réponses -certes partielles- à tous ces sujets. Ainsi, malgré les incertitudes réglementaires, les collectivités se doivent de traiter ce sujet de manière exigeante pour le bien de leurs habitants.

- Expliquer la philosophie du ZAN

Bien qu'il existe un flou autour de la mesure de l'artificialisation et des objectifs qui seront attribués à chaque territoire, on sait déjà que la philosophie du ZAN restera la même car il n'y a pas pléthore de solutions pour traiter les sujets évoqués plus haut. On sait aujourd'hui que le modèle d'aménagement des dernières

décennies n'est pas durable et qu'il tend à accélérer et à amplifier les effets du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité. On sait également qu'à l'échelle nationale, la renaturation ne sera qu'un levier marginal pour adresser le problème de l'artificialisation des sols. Le sens du ZAN est donc avant tout de trouver les solutions concrètes pour densifier les espaces déjà artificialisés. Les incertitudes réglementaires n'empêchent donc pas d'agir dès maintenant pour expérimenter des modes d'aménagement plus sobres.

- Ne pas perdre de vue les échéances réglementaires

Comme indiqué plus haut, les axes de travail pour mettre en œuvre le ZAN sont déjà connus malgré le flou qui entoure les textes législatifs. Bien que les délais d'intégration des objectifs ZAN dans les documents d'urbanisme fassent débat, la période d'évaluation des trajectoires de réduction de la consommation d'espaces est déjà définie¹³. Le "compte-à-rebours" a été lancé dès 2021. Il est donc déjà nécessaire pour les collectivités de s'engager dans des trajectoires ambitieuses de réduction de la consommation d'espace.

Difficulté 2 : mener une démarche ZAN malgré l'opposition frontale de certains élus

De très nombreux participants ont relevé la difficulté d'appliquer le ZAN localement quand une large part des élus s'opposent frontalement à cet objectif. Le projet de territoire ne peut pas se faire sans les élus. Il est donc urgent de trouver des alternatives afin d'impliquer les élus sur ce sujet.

- Sensibiliser et former les élus sur les enjeux liés à la protection des sols

Pour mobiliser les élus réticents sur le sujet du ZAN, il convient de repartir du sens premier de cet objectif : la préservation des sols naturels. Une meilleure compréhension de cet enjeu crucial permet nécessairement de donner plus de sens à la contrainte réglementaire et donc de favoriser son acceptabilité. Ainsi, il est utile de repartir des enjeux propres aux territoires pour justifier la nécessité de mettre en œuvre la sobriété foncière. Par exemple, pour un territoire soumis à des risques d'inondations importants, il est pertinent d'aborder le ZAN par cette porte d'entrée. Le manque de temps des élus pour se former sur ces questions invite aussi à employer des outils de type fresques (fresque de la ville, de l'artificialisation ou du sol).

- Ne pas perdre de vue les échéances réglementaires

Il s'agit du même argument que pour la première difficulté. Qu'elles l'approuvent ou non, les collectivités sont légalement soumises à une réduction drastique de l'artificialisation de leurs sols.

- Objectiver le débat sur le ZAN

Les crispations que suscite le ZAN sont parfois dues à une absence d'objectivité de la part des acteurs territoriaux et en particulier des élus. Pour pallier cette difficulté, il semble d'abord nécessaire d'élaborer des diagnostics territoriaux suffisamment intelligibles pour que les élus puissent se les approprier et avoir une bonne vision de la situation de leur territoire. Il peut aussi bien s'agir de diagnostics sur l'efficacité foncière de l'artificialisation, sur l'état des continuités écologiques du territoire ou sur la vacance des logements par exemple. Les représentations visuelles et en particulier cartographiques semblent les meilleurs formats pour partager ces éléments de diagnostic. Plusieurs exemples ont ainsi été mis en avant par les participants : cartes

¹³ 2021-2031

croisant les périmètres de projets d'aménagement et les enjeux environnementaux, atlas de la biodiversité, atlas du foncier économique.

Une fois les éléments de diagnostic posés, il peut être utile d'entamer les réflexions stratégiques sur des cas extérieurs au territoire, afin de dépassionner et d'objectiver le débat en mettant de côté les intérêts particuliers. Des participants ont ainsi proposé qu'une banque d'exemples fictifs puisse être élaborée afin de guider ces études de cas.

Enfin, pour déconstruire les préjugés que peuvent avoir les élus sur les aspirations des habitants en matière de densité notamment, il peut être utile de mener de véritables démarches de concertation.

- Révéler les points de convergence entre le ZAN et les autres politiques publiques portées par la collectivité

Comme évoqué plus haut, il est essentiel de rattacher le ZAN aux enjeux du territoire pour donner un sens à cet objectif souvent mal compris. Il semble également opportun de montrer que de manière indirecte, le ZAN trouve des points de convergence avec d'autres politiques publiques : revitalisation des centres-bourgs, réduction de l'usage de la voiture, politiques anti-gaspillage (utilisation de déblais de chantier pour la renaturation), réduction des consommations énergétiques (chronotopie), etc. Il s'agit donc de trouver des synergies pertinentes entre le ZAN et les autres enjeux territoriaux.

Difficulté 3 : contribuer à l'acceptabilité sociale du ZAN

L'acceptabilité sociale du ZAN et en particulier de la densification, est loin d'être acquise. De nombreuses enquêtes montrent par exemple qu'une majorité de Français souhaite vivre dans des maisons individuelles. Les collectivités craignent que le ZAN et les formes urbaines plus denses qu'il nécessite ne s'oppose aux aspirations de la population. Le déclassement de terrains anciennement constructibles en zones naturelles peut également avoir de fortes conséquences sociales.

- Repartir des enjeux/urgences qui nécessitent la sobriété foncière

Evoquée plus haut, la sensibilisation des acteurs aux enjeux de la préservation des sols naturels est un levier essentiel pour favoriser l'acceptabilité du ZAN. L'approche en termes de risques semble être efficace. Objectiver les fonctionnalités écologiques des sols permet de mettre en avant leur contribution à la résilience des territoires. Le changement de modèle d'aménagement n'apparaît dès lors plus comme une option mais comme une nécessité. L'outil fresque peut permettre d'explicitier ces liens entre sols naturels et résilience. Les phases de concertation dans l'élaboration des documents d'urbanisme sont également de bonnes occasions de mener cette sensibilisation.

- Développer des alternatives attractives aux formes urbaines peu denses

Si les formes urbaines peu denses sont difficilement compatibles avec l'objectif ZAN, il est nécessaire de travailler sur l'attractivité des formes plus denses. Une enquête du Cerema sur les conditions d'acceptabilité de la densification¹⁴ montre que la satisfaction des habitants en termes de cadre de vie dépend plus du triptyque "nature, services, transports" que de la densité. La perception de la densité et son acceptabilité

¹⁴ [cerema_densification_urbaine_vf.pdf](#)

dépendent fortement de la qualité des espaces publics. Les coopératives d'habitat développées en Suisse ont également été mentionnées.

- Développer l'intensification des usages de l'espace urbain

Malgré le développement de formes urbaines plus qualitatives, la densité présente des limites en termes d'acceptabilité. Pour éviter l'artificialisation, l'intensification de l'usage de l'existant peut être un bon complément à la densification bâtie. On peut notamment agir sur la réversibilité (capacité d'un lieu à être transformé pour accueillir dans le futur d'autres usages), sur la mixité (présence simultanée de plusieurs usages dans des espaces proches) et sur la chronotopie (travail sur la temporalité pour permettre alternativement des usages différents d'un même lieu) des bâtiments. Bien qu'elles nécessitent des adaptations et une acculturation, ces pratiques sont de bonnes alternatives à la densification et aux réticences qu'elle suscite auprès des habitants.

- Tenir un discours clair, cohérent et honnête sur le ZAN

Pour atteindre le ZAN, les collectivités devront dans de nombreux cas déclasser des terrains anciennement constructibles en zones naturelles. Ces actions entraînent une baisse importante de la valeur des parcelles, ce qui inquiète nécessairement les propriétaires fonciers désireux de tirer une plus-value financière de la vente de leurs terrains constructibles. Ce problème se pose d'autant plus fortement dans des territoires où les ménages disposent de revenus modestes. Malgré l'annonce de l'objectif ZAN, certains élus continuent de promettre à leurs habitants le maintien ou la création de terrains constructibles. Ces discours contraires aux objectifs nationaux ne font que renforcer le flou qui entoure le ZAN. Il est donc nécessaire que les propriétaires de ce foncier soient informés dès le départ des conséquences du ZAN sur leurs biens fonciers et que la collectivité travaille dès à présent avec eux sur des portes de sortie.

Difficulté 4 : éviter une envolée des prix du logement due au ZAN

Une autre conséquence sociale du ZAN et de la raréfaction du foncier disponible qu'elle induit : la flambée des prix du logement. Ce danger alerte tout particulièrement les collectivités pour qui la production de logements abordables est un enjeu majeur.

- Conserver la maîtrise foncière au niveau de la collectivité

Dans ce contexte, il est essentiel que les collectivités trouvent des leviers pour conserver une maîtrise foncière. La mise en place de baux plutôt que la vente du foncier peut permettre à la collectivité de déléguer la gestion du bâti tout en conservant cette maîtrise foncière. Les baux réels solidaires ont notamment été mis en avant par les participants.

- Solliciter l'appui des Etablissements Publics Fonciers (EPF)

Les EPF peuvent aussi jouer un rôle clé pour garantir des prix de logements abordables. Il a ainsi été fait mention d'une zone d'aménagement différé du Pays basque dont les communes se sont fait accompagner par leur EPF lors de leurs échanges avec les acteurs privés (propriétaires, aménageurs).

Difficulté 5 : coordonner le ZAN avec les autres politiques publiques de la collectivité

Le ZAN impacte voire entre parfois en contradiction avec les autres politiques publiques menées par les collectivités. La multiplicité des enjeux rend parfois difficilement appropriable le sujet pour les différents services.

- Travailler sur le ZAN avec l'ensemble des parties prenantes

Plusieurs territoires de l'expérimentation (cf. retour d'expérience du département de Loire-Atlantique) tentent d'impliquer dans les réflexions tous les services concernés par le sujet. Il semble qu'il est plus aisé d'intégrer le sujet dès la phase amont des projets. Un participant a mentionné la mise en place d'un comité partenarial autour du ZAN avec les EPCI, SCoT, Conservatoires d'Espaces Naturels et PNR de son territoire afin de favoriser cette approche intégrée.

- Exploiter et développer des outils transversaux

L'utilisation d'outils transversaux peut également faciliter la compréhension des interactions entre le ZAN et les autres domaines de l'intervention publique et donc permettre une meilleure coordination. Le kit "Visée 360" du Centre Ressource du Développement Durable a notamment été cité par des participants.¹⁵

¹⁵ <https://www.cerdd.org/Actualites/Transitions-economiques-vers-le-DD/1-Des-projets-plus-systemiques-avec-Voyage-au-centre-des-transitions-economiques>

Présentation de pistes d'outils à développer et consultation des participants pour prioriser cinq outils

Présentation des pistes d'outils Jean Castaing (CDC Biodiversité), Martin Bocquet (Cerema), Pierre Albert (Citadia)

L'AMO nationale a notamment pour mission de mettre à disposition des lauréats de l'expérimentation une boîte à outils. Pour ce faire, un recensement de tous les outils et indicateurs utiles à la mise en œuvre du ZAN dans les territoires a été lancé l'été dernier. Le dernier webinar de la communauté ZAN a permis de poursuivre cette dynamique et de travailler sur les 5 outils que l'AMO nationale devra créer en complément de ceux recensés. Cette concertation a permis de faire émerger plusieurs pistes d'outils à créer, qui ont été présentées brièvement aux participants du séminaire de la façon suivante.

Documentation

1- Guide grand public « Pourquoi le ZAN ? »

Ce guide sur les bénéfices/apports d'une politique de Zéro Artificialisation Nette permettrait de ne pas perdre le sens de ce qui a été imposé par la Loi Climat et Résilience. Cette publication pourrait être mise en ligne et diffusée localement dans les collectivités membres de l'expérimentation.

2- Guide sur des retours d'expériences de sensibilisation et de concertation sur le ZAN

Ce document pourrait se baser sur les démarches de sensibilisation et de concertation menées dans le cadre de l'expérimentation. L'objectif serait de présenter les réussites et les limites de ces travaux. Cet outil permettrait aux collectivités désireuses de se lancer dans ce type d'actions sur le ZAN de disposer d'un large panel de retours d'expériences, qui seraient autant d'exemples auxquels se référer pour élaborer son « événement ZAN ».

3- Publication sur les idées reçues du ZAN

Equivalent d'un « ZAN pour les nuls », ce document permettrait de traiter les contresens les plus fréquents sur le ZAN. L'expérience des lauréats de l'expérimentation auprès de leurs collègues d'autres services, de leurs élus et des grands aménageurs de leur territoire pourrait aider à construire ce guide. Une vingtaine de cas pourrait ainsi être traitée au moyen de paragraphes argumentés et de schémas.

Outils réglementaires

4- Synthèse des outils existant et des réflexions sur le financement du ZAN

Ce livrable aurait pour vocation de recenser les outils financiers permettant de mettre en œuvre le ZAN et de disposer d'une base de discussion sur ces sujets avec des acteurs institutionnels tels que la Banque des Territoires. Les avantages et inconvénients des outils existants seraient notamment analysés.

Outils de diagnostic et bases de données

5- Guide sur la réalisation d'un diagnostic territorial ZAN

Ce document mettrait en exergue les questions à se poser en matière de ZAN au moment de réaliser son diagnostic territorial. Des entretiens courts avec des lauréats permettraient de disposer d'exemples précis. L'outil serait mis à jour en fonction des évolutions réglementaires.

Outils de sensibilisation

6- Vidéo grand public sur les enjeux de préservation des sols naturels

Ce livrable pourrait être nourri par des interventions d'experts en lien avec l'expérimentation. Les vidéos auraient pour vocation d'être diffusées auprès des acteurs de l'aménagement, afin de les sensibiliser aux enjeux écologiques du ZAN.

7- Kit de sensibilisation grand public pour les collectivités

Ce kit prêt à l'emploi pourrait contenir des communiqués de presse et posts LinkedIn pour aider les collectivités à communiquer sur le ZAN en local.

8- Podcasts sur le lien entre ZAN et vie quotidienne

Ces podcasts à destination des habitants et des acteurs de l'aménagement dans les territoires porteraient sur diverses thématiques. L'objectif serait d'explicitier les liens entre le quotidien des habitants et la problématique de l'artificialisation des sols.

9- Websérie sur le ZAN, points de vue d'habitants

A destination des élus et plus globalement des décideurs (voire du grand public), cette websérie rassemblerait de nombreux points de vue recensés dans les territoires de l'expérimentation. L'objectif serait de donner la parole aux habitants, pour exposer leurs réelles aspirations dans le contexte de changement de modèles d'aménagement qu'impose le ZAN.

10- Quizz pour améliorer la connaissance des territoires

Quizz à destination des acteurs des territoires pour faire évoluer d'éventuels préjugés sur des sujets en lien avec le ZAN : consommation d'espace, disponibilités foncières du territoire, etc. Cet exercice permettrait aux acteurs de l'aménagement de questionner la vision qu'ils ont de leur territoire et d'en connaître plus précisément les dynamiques.

Outils d'évaluation et indicateurs

11- Guide pour réaliser le suivi de l'artificialisation

Cet outil guiderait les lauréats de l'expérimentation dans la réalisation de leurs bilans d'artificialisation. L'expertise du Cerema permettrait d'élaborer cette notice.

Choix définitif

A la suite de cette présentation, chacun des participants a été invité à voter pour les outils qui lui semblaient prioritaires à créer dans le cadre de l'expérimentation. Au regard du vote des participants, des contraintes liées à l'élaboration des outils et des outils existants, l'AMO nationale a retenu les outils suivants :

- guide grand public « Pourquoi le ZAN ? » ;
- guide sur des retours d'expériences de sensibilisation et de concertation sur le ZAN ;
- publication sur les idées reçues du ZAN ;
- synthèse des outils existant et des réflexions sur le financement du ZAN ;
- guide sur la réalisation d'un diagnostic territorial ZAN.

Temps convivial et stands de discussion

Pour clôturer ce séminaire, des stands de discussion sur divers sujets en lien avec l'expérimentation "Objectif ZAN" ou plus largement avec le ZAN ont été dressés. L'objectif était avant tout de répondre aux questions des lauréats et d'identifier leurs attentes sur ces sujets. Concernant les domaines qui avaient trait à l'expérimentation en elle-même, les participants ont aussi été invités à émettre des suggestions permettant d'améliorer l'action de l'AMO nationale et de l'ADEME dans cette démarche.

Les propositions recueillies sur le stand "Animation de la Communauté ZAN" sont retranscrites ci-dessous. Les autres stands portaient respectivement sur l'accompagnement des lauréats, la boîte à outils, la mesure de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et de l'artificialisation, la fresque du sol et les friches.

Stand « Animation de la Communauté ZAN »

- **Webinaires flash**

Il serait intéressant d'aborder les thématiques suivantes dans le cadre des webinaires flash :

- comment croiser les enjeux liés à l'aménagement du territoire et aux pratiques agricoles ? ;
- les enjeux agricoles et le manque de prise en compte des usages des sols au-delà de l'artificialisation ;
- comment produire et proposer une offre de logement abordable (ex : logements sociaux) dans un contexte de sobriété foncière ?

- **Webinaires et séminaires**

- Avoir un temps en sous-groupe avec des territoires similaires ou qui partagent des problématiques similaires ;
- Faire des retours d'expérience suivis d'un temps en sous-groupe pour coconstruire, trouver des solutions aux problématiques rencontrées en faisant appel à la Communauté ZAN.
Ex : une collectivité présente son étude sur les potentiels de renaturation et rencontre une problématique sur une question concrète. Un temps est ensuite dédié à essayer d'apporter collectivement des pistes pour venir en aide à la collectivité.
- Avoir un moment spécifique entre élus lors d'un webinaire ou du prochain séminaire, afin qu'ils partagent leurs problématiques et tentent d'y répondre ensemble ; éventuellement, proposer des badges d'une couleur différente pour faciliter la reconnaissance des élus entre eux et qu'ils puissent échanger spontanément plus facilement.

- **Retours d'expérience (REX)**

- Effectuer des REX un peu plus longs, notamment sur les temps de questions-réponses pour permettre davantage d'échanges et de partage ;
- Proposer aux territoires qui ont déjà effectué un REX d'en effectuer un nouveau dans un an ou deux, afin de voir l'évolution de leur démarche.

- **Plateforme Expé Urba**

- Enrichir davantage les fiches projet afin qu'elles apportent plus d'informations ;
- Proposer deux niveaux de détail pour les fiches projet : une version détaillée et une version résumée ;
- Permettre une meilleure recherche et identification des territoires sur la plateforme avec la mise en place de « filtres », tels que « territoire urbain », « territoire transfrontalier », « territoire rural », etc.

- **Newsletter**

Aucun retour particulier, les participants semblent satisfaits des newsletters qu'ils ont reçues dans le cadre de l'expérimentation.